



Remplacements :

la FCPE exige des enseignants formés !

27 novembre 2009

L'Education nationale doit assumer ses obligations de continuité du service public d'éducation. La FCPE ne peut accepter que l'on recrute n'importe qui et dans n'importe quelles conditions pour remplacer les enseignants absents.

Le remplacement des enseignants est un problème aigu. L'absence criante de remplaçants ne peut plus être niée, c'est désormais une évidence. La faute en revient essentiellement aux suppressions de postes massives de ces dernières années.

C'est précisément pour dénoncer ces problèmes que la FCPE a lancé l'opération Ouyapacours, un outil à disposition des parents sur le site Internet www.fcpe.asso.fr pour signaler les heures de cours perdues par leurs enfants et permettre à la FCPE d'intervenir auprès des autorités académiques.

Le recteur de l'académie de Créteil vient de donner une preuve éclatante de ces dysfonctionnements. Après avoir tout essayé, il veut que les chefs d'établissement trouvent « dans leur entourage personnel ou dans la communauté de vie scolaire » des étudiants ou « des personnes titulaires au minimum d'une licence ou ayant des compétences avérées » !

La FCPE ne peut accepter que l'on recrute n'importe qui et dans n'importe quelles conditions pour remplacer les enseignants absents. Elle ne se satisfera pas qu'à l'exigence des parents d'un remplacement assuré par des enseignants formés, on réponde par des solutions non pérennes.

L'administration essaye de cacher la misère et de trouver des palliatifs pour que les élèves soient pris en charge, afin qu'il ne soit pas dit que le roi est nu. Enseignants volontaires, assistants d'éducation, retraités, étudiants, documentalistes, ou d'autres encore les recteurs font feu de tout bois...

L'Education nationale doit assumer ses obligations de continuité du service public d'éducation.